

Séance publique du 19 décembre 2005

Délibération n° 2005-3097

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **ZAC du Vieux Village - Suppression de l'opération**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 1991-1857 en date du 25 mars 1991, le conseil de Communauté a approuvé les dossiers de création et de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vieux Village située à Saint Priest. L'aménagement a été confié à la société Deviq Rhône-Alpes par voie de convention.

Le programme de construction prévoyait la réalisation de 39 790 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) à vocation d'habitat, de commerces et de services.

A ce jour, le programme réalisé concerne 37 298 mètres carrés de SHON habitat et 2 492 mètres carrés de SHON commerces et services.

Les aménagements figurant au programme des équipements publics (PEP), détaillés ci-après, ont été entièrement réalisés conformément au dossier de réalisation de la ZAC :

- travaux primaires : réseaux d'assainissement, rue Alfred de Vigny avec raccordement sur le collecteur rue Joanny Berlioz,
- travaux secondaires : voirie, réseaux d'assainissement, d'eau potable, EDF, éclairage, téléphone, espaces verts, place et parking.

Les formalités de remise d'ouvrage aux collectivités et les régularisations foncières ont été effectuées.

Compte tenu de l'achèvement du PEP de la ZAC et de l'expiration du délai de la convention d'aménagement, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve la suppression de la ZAC du Vieux Village à Saint Priest.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,